

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 juillet 2022

DCM N° 22-07-11-8

Objet : Egalité Femmes/Hommes et prévention des violences faites aux femmes.

Rapporteur: Mme NGO KALDJOP,

La commission contre les violences faites aux femmes, créée en novembre 2021, s'est donnée comme objectif de faire le point avec les acteurs locaux sur les dispositifs et action existants, sur ce qui fonctionne bien et ce qui peut être amélioré, ce qu'il reste à inventer. Elle s'est réunie deux fois en 2022 et a permis de faire le point sur la question du logement/relogement des victimes. Une formation/sensibilisation pour les élus et des agents de la Ville et de l'Eurométropole a été proposée en juin. C'est à son initiative que le dispositif « En Lieu Sûr » de l'association FLAG ! a été élargi au sujet des violences conjugales et son déploiement à Metz est possible grâce à l'implication des associations locales qui vont notamment proposer de former les structures volontaires (commerces, bars, mairies de quartier...). Le développement d'actions éducatives fait également l'objet d'un groupe de travail réunit en juin.

Le soutien à Planet'Aventure Organisation s'inscrit dans cette dynamique. L'association propose de renouveler le Metz Trophy Aventure et ainsi sensibiliser le public à la question des violences faites aux femmes par le biais de nombreuses activités sportives. En amont de cet événement qui aura lieu comme chaque année en septembre, des actions sur la notion de consentement sont menées tout au long de l'année en direction des jeunes.

La sensibilisation du public à la question de l'Egalité des femmes et des hommes contribue également à la prévention des violences faites aux femmes. C'est dans ce cadre que le Café social de Moselle a proposé l'organisation d'une table ronde sur le droit des femmes, inscrite dans le programme d'actions proposées à l'Hôtel de ville le 8 mars, et l'organisation d'un concours d'écriture avec une cinquantaine de jeunes.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU Le Budget Primitif,

CONSIDERANT l'intérêt des projets présentés au regard de la politique de la Municipalité en faveur de l'Egalité entre les femmes et les hommes,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER ET DE PARTICIPER** pour une dépense de 4 466 € au financement des actions suivantes pour l'Egalité Femmes/Hommes et de Développement des pratiques sportives :

CAFE SOCIAL DE MOSELLE : Journée internationale des droits des femmes 466 €

PLANET'AVENTURE ORGANISATION : Metz Trophy Aventure 4 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Service à l'origine de la DCM : Lutte contre les discriminations
Commissions : Commission Cohésion Sociale
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44 Absents : 11 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20220711-121611-DE-1-1

N° de l'acte : 121611

Délibération rendue exécutoire le 13 juillet 2022
après affichage et transmission au contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

et par délégation :

Metz le,

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#04](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
en numéraire (argent)	première demande	fonctionnement	annuelle ou
en nature	renouvellement (ou poursuite)	global projets(s)/action(s)	ponctuelle pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

État - Ministère

Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)

Conseil régional

Direction/Service

Conseil départemental

Direction/Service

Commune ou Intercommunalité

Direction/Service

Établissement public

Autre (préciser)

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....
.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

.....
.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

5. Budget¹ de l'association

Année ou exercice du au

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL		TOTAL	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Projet n°

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire -
demande multi-projets

Suppression d'un projet -
demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Objectifs :

Description :

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) au

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°

6. Budget⁵ du projetBudget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

Année

ou exercice du

au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL		TOTAL	

La subvention sollicitée de
(montant sollicité/total du budget) x 100.

€, objet de la présente demande représente

% du total des produits du projet

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)



N°12156*05

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : PLANET AVENTURE ORGANISATION

Sigle de l'association : PAO Site web: <http://www.metztrophy.com>

1.2 Numéro Siret: 450948641 00029

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date : 13/08/2002

Volume : 134

Folio : 7

Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social :

6 place Valladier

C/O CMSEA EPS

Code postal : 57000

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : BALDINGER

Prénom : Jean Marc

Fonction : Président

Code postal : 54530

Commune : ARNAVILLE

Téléphone : 07 78 41 14 29

Courriel: Courriel : planetaventurejmb@gmail.com

Portable : 07 78 41 14 29

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : WENTZO

Prénom : Delphine

Fonction : Directrice

Téléphone : +33629992090

Courriel : delfwentzo@gmail.com

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du
Sport	DDCS Moselle	28/06/2004
APNA	DDCS Moselle	17/07/2009
Jeunesse et Education Populaire	DDCS Moselle	08/12/2020

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? Non

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Adhérents	31
Nombre de bénévoles	150
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	1
Nombre de volontaires	0
Nombre total de salariés	1
dont nombre d'emplois aidés	0

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

Metz Trophy Aventure, un projet sportif en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Objectifs

Egalité entre les femmes et les hommes :

- lutte contre les discriminations en matière d'accès à la pratique sportive
- prévention de la violence faite aux femmes
- prévention du sexisme et éducation au consentement dans les rapports filles/garçons

Description

Le projet comprend :

1) METZ TROPHY AVENTURE

Il s'agit d'un évènement sportif dédié à la lutte contre les violences faites aux femmes qui aura lieu le 10 Septembre 2022, place de la République à Metz. Il comprend : un raid multisports féminin par équipe de deux, une marche familiale contre les violences faites aux femmes de 5km, une course chronométrée de 10km ouverte aux femmes, hommes et enfants à partir de 16 ans.

Cet évènement permet de sensibiliser le grand public à la lutte contre les violences faites aux femmes mais aussi de diffuser des informations de 1er niveau notamment concernant l'accueil, l'écoute et la prise en charge des femmes victimes de violences.

Il offre également à de nombreuses femmes victimes de violence la possibilité sortir de leur isolement en participant à une expérience sportive hors du commun qui pourra servir de catalyseur dans leur processus de reconstruction.

2) UN PROGRAMME DE RENCONTRES SPORTIVES POUR LES FEMMES

Un programme de rencontres sportives pour s'entraîner, s'initier à des

nouvelles pratiques sportives, mais aussi, se rencontrer, créer du lien et faire connaissance avec les associations oeuvrant dans la lutte contre les violences faites aux femmes (AIEM /Inform'Elles).

Programme de rencontres mis en oeuvre de Mars à Septembre 2022.

2 à 4h d'activité à chaque rencontre. Rencontres entièrement libres et gratuites

3) ACTIONS DE SENSIBILISATION A LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le projet de soirée-spectacle pour lutter contre les violences faites aux femmes s'adresse en particulier aux habitants des QPV notamment les adolescents, aux personnes prises en charge par des structures ou services éducatifs ou d'aide aux victimes (nous travaillons en partenariat avec le CMSEA ou encore le dispositif Inform'Elles) ainsi qu'à tous publics à partir de 14 ans.

Programmation (prévisionnelle):

- "Et pendant ce temps là, Simone veille" Cie Le Pompon

- "Femelles" Cie ES3 Théâtre

Les représentations sont suivies par un temps de discussions et d'échanges permettant de croiser les regards en présence de professionnels et d'associations d'accueil des femmes victimes de violences (Inform'Elles, brigade

"violences conjugales",...).

Lieu : AGORA Metz La Patrotte / BAM Borny

A savoir : En amont du spectacle, Planet Aventure Organisation proposera et animera sur le quartier, des ateliers sur le thème du consentement dans les relations amoureuses entre les filles et les garçons en milieu scolaire ou extra scolaire (en partenariat avec l'APSYS, les Centres sociaux, MJC...)

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : Tous âges

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

METZ

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens humains : plus de 30 000 heures de bénévolat

1 salarié à 0,75 ETP sur le projet à compter de septembre 2020

Partenariats : CMSEA, AIEM Inform'Elles, APSIS Emergence, AGORA, Brigade des violences conjugales...

Moyens matériels : location de matériel sportif, restauration, supports de communication, achat spectacles, assurances, prestataires sportifs et de sécurité

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	1	1
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés	1	0
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles	130	2
Volontaires en service civique		

Personnel mis à disposition « gratuite »

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/03/2022 au 31/12/2022

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Nombre de participants aux séances d'entraînement, à la soirée spectacle, aux ateliers "consentement".
- Nombre de participantes au Raid, nombre de participants à la marche, à la course
- Nombre de jeunes et de personnes impliquées dans le projet.
- Nombre d'association mobilisées et "qualité" de leur engagement.
- Mixité géographique
- Questionnaire d'évaluation complété par les femmes

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 2000

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats 25 000,00 € Prestations de services 0,00 € Achats matières et fournitures 0,00 € Autres fournitures 25 000,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 25 000,00 € Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 25 000,00 €
61 - Service extérieurs 8 600,00 € Locations 8 300,00 € Entretien et réparation 0,00 € Assurance 300,00 € Documentation 0,00 €	73 - Dotations et produits de tarification Dotations et produits de tarification .. 0,00 €
62 - Autres services extérieurs 5 975,00 € Rémunérations intermédiaires et honoraires 2 700,00 € Publicité, publication 500,00 € Déplacements, Missions 2 775,00 € Services bancaires, autres 0,00 €	74 - Subventions d'exploitation 41 000,00 € Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 1 000,00 € 57-DROITS-DES-FEMMES (DDDFE) 1 000,00 € Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 2 000,00 € 57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 2 000,00 € Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 3 000,00 € 57-SPORTS 3 000,00 € Conseil-s Régional(aux) 5 000,00 € GRAND EST (CONSEIL REGIONAL) 5 000,00 € Conseil-s Départemental (aux) 5 000,00 € 57-MOSELLE (DEPT) 5 000,00 € Communautés de communes ou d'agglomérations 4 000,00 € 57-METZ METROPOLE 4 000,00 € Commune(s) 4 000,00 € METZ (57036) 4 000,00 € Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 0,00 € Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 € L'agence de services et de paiement (emplois aidés) 0,00 €
63 - Impôts et taxes 125,00 € Impôts et taxes sur rémunération 0,00 € Autres impôts et taxes 125,00 €	
64 - Charges de personnel 20 300,00 € Rémunération des personnels 15 000,00 € Charges sociales 5 300,00 € Autres charges de personnel 0,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante Autres charges de gestion courante 0,00 €	
66 - Charges financières Charges financières 0,00 €	

<p>67 - Charges exceptionnelles Charges exceptionnelles 0,00 €</p> <p>68 - Dotation aux amortissements Dotation aux amortissements 0,00 €</p> <p>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €</p> <p>Charges indirectes 6 000,00 € Charges fixes de fonctionnement ... 6 000,00 € Frais financiers 0,00 € Autres charges indirectes 0,00 € Exédent prévisionnel (bénéfice) 0,00 €</p> <p>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 35 900,00 € 860 - Secours en nature 0,00 € 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services 5 000,00 € 862 - Prestations 0,00 € 864 - Personnel bénévole 30 900,00 €</p>	<p>Aides privées (fondation) 14 000,00 € Autres établissements publics 3 000,00 € CCAS Metz 1000€ OPH Metz Métropole 2000€</p> <p>75 - Autres produits de gestion courante 756.Cotisations 0,00 € 758.Dons manuels - Mécénat 0,00 € 750.Autres produits de gestion courante 0,00 €</p> <p>76 - Produits financiers Produits financiers 0,00 €</p> <p>77 - Produits exceptionnels Produits exceptionnels 0,00 €</p> <p>78 - Reprises sur amortissements et provisions 789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs 0,00 €</p> <p>79 - Transfert de charges Transfert de charges 0,00 €</p> <p>Ressources propres affectées au projet Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) .. 0,00 €</p> <p>87 - Contributions volontaires en nature 35 900,00 € 870 - Bénévolat 30 900,00 € 871 - Prestations en nature 5 000,00 € 875 - Dons en nature 0,00 €</p>
Total des Charges 101 900,00 €	Total des ressources 101 900,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution	Année(s) pour laquelle/	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant
---	-------------------------	---	---	---------

de la subvention (arrêté, convention)	lesquelles la subvention a été attribuée	laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention		

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.